

## 2 – L'organisation sanitaire

Créé pour, aux termes de la Loi, « *surveille[r] l'exercice de la médecine* » dans le département<sup>1</sup>, le Conseil loir-et-chérien n'avait en charge que l'établissement du tableau des médecins, s'il estimait réunies les « *conditions requises de moralité* », et la poursuite des confrères « *qui auraient manqué aux devoirs de leur charge* », mission dont il ne se priva. En réalité, et bien qu'officiellement ne disposant pas des pouvoirs de gestion des structures sanitaires, il alla un peu au-delà du rôle administratif, moral et disciplinaire que lui reconnaissait la loi fondatrice : l'autorité consacrée par cette dernière, le prestige social attaché à la profession et la bonne entente avec les services préfectoraux étendirent son influence. Désormais pratiquement associé, au moins par consultation, à la politique sanitaire du département, le Conseil organisa toutes les fonctions plus ou moins rémunératrices de la santé et de l'hygiène publiques, à l'exemple des vaccinations, attribuées auparavant, accusa-t-il, « *compte tenu des relations politiques du vaccinateur* » –et de désigner nommément un des médecins du Vendômois, bénéficiaire de telles relations, d'autant plus scandaleuses qu'elles concernaient un député socialiste<sup>2</sup>...

Mais, préoccupés principalement par les conditions d'exercice de la profession médicale en ces temps difficiles, les comptes-rendus ne nous disent rien ou presque<sup>3</sup> de la situation sanitaire du Loir-et-Cher dont nous ne connaissons que celle décrite par le médecin inspecteur départemental des Services d'Hygiène. Depuis la création de ce service, en 1931, il s'agissait du Dr Grenouilleau<sup>4</sup> qui entretenait, semble-t-il, d'excellentes relations avec les membres du Conseil de l'Ordre, aux séances duquel il fut constamment invité, comme il l'avait été aux réunions syndicales, jusqu'à son départ, début mai 1941, quand son successeur, le Dr Foucaud, n'y parut qu'épisodiquement. Même si les questions de prévention ou de prophylaxie auxquelles il consacrait une part importante de son rapport n'attirèrent guère l'intérêt du Conseil, il y a tout lieu de penser qu'il partageait au moins quelques idées avec les responsables ordinaires sur l'exercice et le rôle de la médecine indépendante, fréquemment évoqués.

Le rapport qu'il rend le 28 novembre 1940 le situe parmi les modernistes animés par la recherche de l'intérêt général, à la promotion desquels aspirait tout un courant rénovateur des années 30<sup>5</sup>. Écrit juste après le terrible été 40, et le « *Message au peuple français* » de Pétain sur l'« *ordre nouveau* » du 11 octobre, ce rapport critique assez vivement les pratiques politiques d'avant-guerre. Comme tant d'autres alors, le Dr Grenouilleau dénonce l'incurie des gestionnaires qui l'ont précédé, mettant en avant sa propre action dans la création et l'organisation, en 1932, d'un « *Office départemental d'hygiène* » à la place d'un Comité inefficace et dispendieux. Cinq services<sup>6</sup> étaient désormais en charge du Laboratoire d'analyses médicales, créé et équipé en 1933<sup>7</sup>, et des 3 dispensaires du département. Ces derniers devaient gérer les deux fléaux sociaux qu'étaient alors la tuberculose et les maladies vénériennes, rendus encore plus dangereux par les circonstances, ainsi que, depuis 1936, les maladies cancéreuses, dont la fréquence serait plus forte « *dans les vallées* » –et le Dr Grenouilleau d'émettre, après avoir consulté ses confrères, l'hypothèse de « *zones cancérigènes* ». Quant aux maladies vénériennes, elles connaissaient un développement

<sup>1</sup> -Département entendu jusqu'à la ligne de démarcation, c'est-à-dire le Cher.

<sup>2</sup> - Séance du 23 mars 1941. Est visée ici l'influence de Louis Besnard-Ferron, député socialiste (dissident) et conseiller général de Vendôme, maire de Villiers, qui vota les pleins pouvoirs à Pétain le 10 juillet 1940 et n'en fut pas moins révoqué par Vichy pour appartenance à la franc-maçonnerie.

<sup>3</sup> -Quelques remarques sont faites par le Dr Luzuy sur la tenue d'hôpitaux ruraux, comme celui de Mer dont « *la saleté et le manque d'aération sont effarants* » (séance du 15 juin 1941)

<sup>4</sup> - Le Dr Grenouilleau fut le seul professionnel de santé, ou presque, à demeurer sur place lors de l'exode de juin 40 (voir sur ce site : [www.histoire-41.fr/pages/59.html](http://www.histoire-41.fr/pages/59.html))

<sup>5</sup> -Cf Baruch, Servir l'Etat français, pages 26-27

<sup>6</sup> -Un laboratoire d'analyse, des sections antituberculeuse, antivénérienne, anticancéreuse et un service de transfusion.

<sup>7</sup> -Ce laboratoire a été installé dans des dépendances de l'Hôpital psychiatrique qui accueille alors un millier de malades ; il est dirigé par un médecin, Mme Mornet-Gros.

« *particulièrement inquiétant* » en raison de « *l'extrême diffusion de la prostitution dans le département* », liée à « *l'occupation allemande, la fermeture des usines et le chômage* ». La situation à Romorantin, ville la plus ouvrière du département, mettait en évidence, selon le rapporteur, l'indifférence des municipalités devant le rapide développement de la prostitution et la grave diffusion des maladies vénériennes depuis l'occupation allemande et l'arrivée de « *plusieurs centaines de réfugiés Espagnols* ».

La forte ruralité du département est rendue responsable d'une mortalité nettement supérieure à celle des régions urbaines. En cause, une mauvaise hygiène « *sociale* » et « *générale* » qui entraînerait une extension de la tuberculose et de la syphilis, maux d'autant plus redoutables qu'à l'automne 1940, les équipements du département restaient pauvres et les structures de santé encore embryonnaires. Les 3 hôpitaux principaux<sup>8</sup> ne contenaient que 758 lits en tout, y compris un nombre important capté par l'occupant allemand. Et si les services chirurgicaux étaient « *bien organisés* » à Blois et Vendôme, ils laissaient beaucoup à désirer à Romorantin. Aucun de ces établissements ne possédait de service d'isolement convenable ni de service d'enfants « *conforme aux directives élémentaires* », et les maternités, bien que « *considérablement améliorées* » n'étaient pas partout, à Blois en particulier, « *digne[s] de [leur] destination* ». Signe du délabrement causé par l'effondrement militaire et « *les événements de juin* », le seul véhicule ambulancier acquis par le département en 1939 avait été « *emmené sans préavis par le Service de santé de l'Armée qui l'a[va]it abandonné en zone libre* »... Fort heureusement, cinq ambulances automobiles commandées pour la Défense passive avant la débâcle furent finalement bien livrées au mois d'août 40, et, note, un peu railleur, le rapporteur, elles « *pourront répondre à une utilisation infiniment plus rationnelle qu'un service exceptionnel en cas d'une attaque aérienne actuellement bien problématique...* » –pour lui, la guerre était terminée...

Une part importante du rapport est consacrée à la « *protection maternelle et infantile* » avec une série de préconisations précises, du « *développement de l'eugénique* » à la « *lutte contre l'avortement* », en passant par l'obligation de visites pré-natales et d'inspections médicales scolaires, la création de carnets de santé, les vaccinations –la « *rougeole et la coqueluche tuent plus d'enfants que la diphtérie, la polyomyélite et la scarlatine réunies* » précise le Dr Grenouilleau. Les convictions eugéniques étaient alors répandues dans tout l'arc politique, y compris à gauche. Dans le cas du médecin-inspecteur départemental, il s'agissait d'un eugénisme positif, c'est-à-dire soucieux de natalité saine et opposé à celui d'Alexis Carrel qui finit par prôner, à l'instar des nazis, l'élimination des « *individus tarés* ». Il était ainsi résolument partisan « *de consultations prénuptiales qui auraient l'avantage de permettre une sélection des procréateurs et d'éliminer dans une certaine mesure* » –on appréciera la restriction– « *les tarés dont la lourde hérédité retentit d'une façon si désastreuse sur la descendance* », avec l'avantage supplémentaire de favoriser les « *géniteurs sans postérité désirant des enfants.* » Lui du moins n'adoptait pas le vocabulaire racialisé alors en vogue à Vichy et que reprenait « *La Dépêche du Centre* » pour annoncer l'admission du principe des visites pré-nuptiales en septembre 1941...<sup>9</sup> (voir article ci-dessous)

Son volontarisme médico-administratif avait toutes chances de ne pas heurter le corps médical, si attentif pourtant à ne pas entrer dans un processus étatique qui limiterait son indépendance, et ce parce qu'il prenait soin de souligner le rôle indispensable des médecins praticiens et qu'il ne montrait aucune indulgence envers les autorités locales ou départementales administratives ou élues antérieurement à la défaite, qui avaient « *manqué de vues d'ensemble* » et dont « *les conceptions étroites [avaient] triomphé* »<sup>10</sup>.

<sup>8</sup> -Il en existe 7 autres qui, note le rapport, ne sont que des « *hôpitaux-hospices* ».

<sup>9</sup> -La Dépêche du Centre, 25 septembre 1941, page 4 (ADLC – Per 100). C'est Vichy qui rend obligatoires les visites pré-nuptiales en 1942.

<sup>10</sup> -Il évoque en particulier un Comité de lutte contre la tuberculose, dont la plupart des membres se désintéressaient au point de ne pas participer aux Assemblées générales et qui gérait sans aucun contrôle les trois dispensaires du département « *modèles d'inconfort et d'insalubrité* » (rapport cité, page 9)

Autre point d'accord probable, la conception autoritaire de la médecine, longuement argumentée à propos de la lutte anti-tuberculeuse, la tuberculose étant « *une maladie sociale* »: ce n'était pas à l'individu de décider de sa santé au nom de « *principes de liberté individuelle (...) bien mal compris* ». L'intérêt de « *la collectivité* » devait primer sur la « *liberté du malade* ». Accompagnée d'une volonté de politique sociale protectrice « *de la famille* », cette primauté accordée au groupe, dès lors que les individus ne le mettaient plus en danger, correspondait bien à l'état d'esprit de l'automne 40 encore sous l'emprise de la sidération de juin, ainsi qu'aux courants politiques alors triomphants à Vichy. Au total, la communauté de pensée entre les responsables de l'Ordre et le médecin inspecteur départemental est probable : sans méconnaître le poids des « *événements graves* » qui marquaient leur époque, tous avaient foi dans une politique de reconstruction et de progrès à engager sans tarder, en dépit des circonstances, et pourvu qu'ils en fussent les responsables et que les pesanteurs administratives et politiques du passé aient disparu.

POUR LA PRESERVATION  
DE LA RACE

## LE PRINCIPE de l'examen prénuptial est admis

Vichy, 24 septembre. — Le gouvernement vient d'admettre le principe de l'examen prénuptial. Le docteur Serge Huard, secrétaire d'Etat à la Famille et à la Santé, a souligné à cette occasion l'importance que la santé des époux présente pour l'avenir de la race. L'examen prénuptial n'interdira en aucun cas le mariage ; son rôle sera d'informer les fiancés de l'état physiologique et de dépister les maladies dangereuses.

Quel que soit son état de santé, chacun pourra d'ailleurs rester libre d'agir à sa guise. Ce que le gouvernement veut éviter, ce sont les accidents par ignorance ; chacun comprend par exemple que les affections pulmonaires doivent être traitées dès l'origine ; un enfant tuberculeux doit, dès sa naissance, recevoir les soins nécessaires à son état. Le dépistage est rendu désormais facile par la fiche médicale des parents.

Désormais, chaque Français devra obligatoirement avoir son médecin de famille, ce qui était jusqu'à présent le privilège de certaines classes sociales.

En établissant le certificat prénuptial, on met les époux en présence de leur responsabilité. Le docteur Huard entend protéger la famille française et l'avenir de la race.

Dépêche du Centre, 25 septembre 1941

(ADLC – Per 100)

« ... protéger la famille française et la race... »